



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
pour l'attribution du lot 6 du marché de travaux de réfection de façade,
mise en conformité et sécurité des différentes installations
au Golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 24 janvier 2023 relative à l'attribution de sept lots du marché de travaux de réfection de façade, mise en conformité et sécurité des différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ,

CONSIDERANT que le lot n° 6 « Electricité – chauffage électrique » a été déclaré infructueux,

CONSIDERANT que la SATEL a lancé une nouvelle consultation le 13 janvier dernier avec une date limite de remise des offres fixée au 6 février,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 février 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux en ce qui concerne le lot n° 6 présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Lot n° 6 :**
 - **Attributaire :** SASU FAUCHE CUNY - rue de la Cantère - ZA La Carrère à SAINT-VINCENT-DE-PAUL (40990)
 - **Nature des prestations confiées :** Electricité – chauffage électrique
 - **Prix :** 6 503,38 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **07 MAR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON